

COMPTES CONSOLIDÉS 2013

CNIA SAADA devient SAHAM Assurance

et publie ses comptes en normes IFRS pour la première fois

Etat de la situation financière IFRS 3 ans

(En milliers de dirhams)

ACTIF	31/12/13	31/12/12	Bilan D'ouverture au 01-01-2012
Ecart d'acquisition	1 321 628	1 321 628	1 321 628
Valeurs des portefeuilles de contrat des sociétés d'assurance acquis			
Autres immobilisations incorporelles	145 934	157 430	161 966
ACTIFS INCORPORELS	1 467 562	1 479 058	1 483 594
Immobiliers de placement	1 227 333	1 291 903	1 332 294
Placements financiers	9 139 817	9 334 424	9 474 909
PLACEMENTS	10 367 150	10 626 327	10 807 203
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	102 678	4 526	
CRÉANCES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	1 245 828	1 145 056	1 222 177
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	674 992	696 529	698 212
Participation aux bénéfices différés actif	68 333	2 077	2 046
Impôts différés actif	159 379	146 928	113 380
Stocks	745 609	642 127	624 793
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	1 658 670	1 583 741	1 685 184
Créances d'impôts exigibles	208 231	243 245	243 693
Autres créances	616 219	700 192	609 160
AUTRES ACTIFS	4 131 433	4 014 839	3 976 468
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ACTIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES	278 757	122 115	314 033
TOTAL ACTIF	18 931 566	18 902 581	19 315 427

PASSIF	31/12/13	31/12/12	Bilan D'ouverture au 01-01-2012
Capital	411 687	411 687	411 687
Primes d'émission et de fusion	1 169 922	1 169 922	1 169 922
Réserves consolidées	886 634	773 192	981 143
Ecart de conversion			
Résultat net-part du groupe	283 385	259 836	-
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	2 751 628	2 614 637	2 562 752
INTÉRÊTS NON ASSORTIS DE CONTRÔLE	96 666	100 279	100 754
CAPITAUX PROPRES	2 848 294	2 714 916	2 663 506
Provisions pour risques et charges	81 910	82 795	83 137
Dettes de financement	598 215	588 806	583 095
PASSIFS À LONG TERME	680 125	671 601	666 232
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances	11 944 770	12 032 854	11 945 854
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissements			
Participation aux bénéfices différés passif	40 432	31 790	132 284
PASSIFS TECHNIQUES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE	11 985 202	12 064 644	12 078 138
Impôts différés passif	384 645	346 130	352 069
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	898 575	838 094	977 414
Dettes d'impôts exigible et autres dettes d'impôts	191 719	199 394	223 328
Autres dettes	626 712	842 436	1 060 606
AUTRES PASSIFS	2 101 651	2 226 054	2 613 417
DETTES DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT	985 028	921 096	1 097 396
DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME	331 266	304 270	196 738
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES OU ABANDONNÉES			
TOTAL PASSIF	18 931 566	18 902 581	19 315 427

Compte de résultat consolidé - IFRS

(En milliers de dirhams)

	2013.12	2012.12
Primes émises	3 501 700	3 227 440
Variation des primes non acquises	-104 674	86 866
PRIMES ACQUISES	3 397 026	3 314 306
AUTRES PRODUITS HORS ACTIVITÉ D'ASSURANCE	215 952	206 383
Résultat des placements	489 347	317 514
Produits sur les placements	1 090 021	803 120
Charges sur les placements	-600 674	-485 606
Variation des dépréciations sur placements	-25 146	72 617
Reprises des dépréciations sur les placements	3 737	124 387
Dotations des dépréciations sur les placements	-28 883	-51 770
RÉSULTAT NET DE PLACEMENT	464 201	390 131
CHARGES TECHNIQUES DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	-2 259 439	-2 308 169
RÉSULTAT NET DES CÉSSIONS EN RÉASSURANCE	-248 988	-103 692
FRAIS D'ACQUISITION DES CONTRATS	-370 718	-362 545
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	-659 088	-623 137
Charges nettes d'exploitation	-365 927	-382 644
Charges salariales	-228 794	-212 754
Reprises des amortissements et dépréciations	62 456	94 877
Dotations des amortissements et dépréciations	-126 823	-122 616
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	-2 188	23 898
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	536 758	537 175
RÉSULTAT NET DE CHANGE	299	73
CHARGES DE FINANCEMENT	-90 406	-115 545
QUOTE PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES OU CO-ENTREPRISES	-1 849	-3 885
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	-155 629	-154 645
Résultat de l'ensemble consolidé	289 173	263 174
Intérêts minoritaires	-5 788	-3 338
Résultat net part du Groupe	283 385	259 836

Tableau de variation des capitaux propres consolidés - IFRS

(En milliers de dirhams)

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées	Résultat consolidé part du groupe	Réserves de conversion	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2012.12	411 687	1 169 922	981 143		259 836	2 562 752	100 754	2 663 506
Résultat de la période				259 836		259 836	3 338	263 174
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres				-99 172		-99 172		-99 172
Résultat global de l'année				259 836		160 664	3 338	164 002
Variation du capital de l'entreprise consolidante								
Effet de variation du périmètre				-1 640	0	-1 640		-1 812
Dividendes versés				-107 036		-107 036		-110 677
Effet des changements de méthodes comptables								
Autres impacts	0			-103		-103		-103
Clôture de l'exercice 2012.12	411 687	1 169 922	773 192	259 836	0	2 614 637	100 279	2 714 916
Situation à l'ouverture de l'exercice 2013.12	411 687	1 169 922	773 192	259 836	0	2 614 637	100 279	2 714 916
Affectation du résultat en réserves à l'ouverture				-259 836		-259 836		-259 836
Résultat de la période				283 385		283 385	5 788	289 173
Produits et charges inscrits directement en capitaux propres				-34 932		-34 932		-34 932
Résultat global de l'année				283 385		248 453	5 788	254 241
Variation du capital de l'entreprise consolidante								
Effet de variation du périmètre				-10 062	0	-10 062	-5 886	-15 948
Dividendes versés				-107 039		-107 039	-3 515	-110 554
Effet des changements de méthodes comptables				5 637		5 637		5 637
Autres impacts				2		2		2
Clôture de l'exercice 2013.12	411 687	1 169 922	886 634	283 385	0	2 751 628	96 666	2 848 294

- En 2012 et 2013, les produits et charges inscrits directement en capitaux propres sont relatifs à la variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente nettes de participation des assurés aux bénéfices et des impôts différés

- En 2012 et 2013, l'effet de variation du périmètre correspond à la variation du pourcentage de détention des sociétés consolidées sans effet sur la méthode de consolidation

EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1.1 Informations générales et faits marquants de l'exercice

1.1.1 Informations générales

- Compagnie marocaine d'assurance et filiale de SAHAM Group, la société SAHAM Assurance ex (CNIA SAADA ASSURANCE S.A) est cotée sur le marché principal de la bourse de Casablanca depuis 2010.
- Le siège social de la société SAHAM Assurance est situé au 216, bd Mohamed ZERKTOUNI 20060 Casablanca.

1.1.2 Faits marquants de l'exercice

- L'exercice 2013 constitue le premier exercice d'élaboration des comptes consolidés en normes IAS/IFRS. Le passage au référentiel international s'inscrit dans le cadre de l'harmonisation du référentiel de consolidation avec le référentiel de SAHAM Group et de l'alignement sur les standards internationaux de communication financière.
- Les états financiers consolidés et les notes y afférentes ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 12 mars 2014.
- Prise de participation dans le capital de la société ISAAF, société spécialisée dans l'assistance. Cette prise de participation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de SAHAM Group visant à compléter l'offre de services à sa clientèle.
- Augmentation de la prise de participation dans le capital de la société Taslif de 2,02%, passant de 66,15% en 2012 à 68,17% en 2013.

1.2 Principes de préparation des comptes consolidés

Les sociétés du groupe SAHAM Assurance sont consolidées sur la base des états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2013.

1.2.1 Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2013 et 2012

En application des dispositions de la circulaire n° 06 /05 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières CDVM relative à la publication et à la diffusion d'informations financières par les personnes morales faisant appel public à l'épargne, les états financiers consolidés de **SAHAM Assurance** au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 31 décembre 2013 telles qu'adoptées dans l'Union Européenne (UE). Pour les besoins de comparaison, les états financiers 2013 reprennent les éléments de 2012.

L'ensemble des nouvelles normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB et d'application obligatoire dans l'Union Européenne dès le 1^{er} janvier 2013, ont été appliqués.

Les comptes consolidés publiés au 31 décembre 2012 ont été préparés suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc.

1.2.2 Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de **SAHAM Assurance** ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) adoptées dans l'UE (Union européenne) et obligatoires au 31 décembre 2013 et qui ne présentent, dans les états financiers présentés, aucune différence avec les normes comptables publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

1.3 Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de **SAHAM Assurance** et de ses filiales significatives. Les filiales désignent les entreprises pour lesquelles **SAHAM Assurance**, a directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les activités pertinentes afin de pouvoir tirer des avantages de ces activités (« contrôle »).

Une filiale est significative dès lors qu'elle dépasse trois des quatre seuils suivants :

- Total actif : 0,5%
- Capitaux propres : 0,5%
- Résultat : 1%
- Chiffre d'affaires : 0,5%.

En plus, de ces critères quantitatifs, il est retenu un critère subjectif lié à la notion d'investissement stratégique ou non pour **SAHAM Assurance**. De ce fait, même si une société ne dépasse pas trois des quatre seuils de signification, elle peut être intégrée dans le périmètre de consolidation car jugée comme activité stratégique.

Les sociétés sur lesquelles **SAHAM Assurance** exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires ou une influence notable sont consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence. Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation soit réduite à zéro. Les pertes de valeur additionnelles sont seulement comptabilisées quand **SAHAM Assurance** a une obligation de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise.

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle **SAHAM Assurance** en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Lorsque la date de clôture des états financiers des filiales est différente de la date de clôture de la société mère, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. La différence entre les dates de clôture ne doit pas être supérieure à trois mois.

1.4 Règles et méthodes d'évaluation

1.4.1 Contrats émis par la compagnie

1.4.1.1 Classification et mode de comptabilisation

Il existe deux catégories de contrats émis par **SAHAM Assurance** :

- Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire qui relèvent de la norme IFRS 4 ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire, qui relèvent de la norme IAS 39.

(a) Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'assureur, accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie, le titulaire de la police, en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Un risque d'assurance est un risque, autre que le risque financier, transféré du titulaire d'un contrat à l'émetteur. Ce risque est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarii qui manquent de substance commerciale.

Les pratiques comptables existantes relatives aux contrats relevant de la norme IFRS 4 continuent à être appliquées, à l'exception des provisions d'égalisation telles que définies par la norme IFRS 4 et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales (voir note 1.4.1.2.d).

(b) Contrats financiers

Les contrats qui ne répondent pas à la définition d'un contrat d'assurance telle que décrite précédemment, sont classés en contrats financiers.

Les contrats financiers se décomposent en deux catégories : les contrats financiers avec et sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Une clause de participation discrétionnaire est définie comme étant le droit contractuel détenu par un souscripteur de bénéficiaire d'un versement supplémentaire ou d'une autre prestation dont le montant ou l'échéance est entièrement ou partiellement à la discrétion de l'assureur et dont la valorisation est fondée soit sur la performance d'un ensemble de contrats ou d'un contrat déterminé, soit sur le profit ou la perte de l'assureur, d'un fonds ou de toute autre entité ayant émis le contrat, soit sur les rendements de placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur.

Les méthodes comptables relatives aux contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire sont identiques à celles des contrats d'assurance, décrites précédemment. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont traités conformément aux modalités d'évaluation, décrites dans la note 1.4.1.3.

1.4.1.2 Evaluation des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4

(a) Primes

Les primes émises correspondent aux émissions hors taxes brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes, de la variation des primes à émettre et de la variation des primes à annuler.

Les primes émises ajustées de la variation des provisions pour primes non acquises, dont la définition est donnée ci-dessous, constituent les primes acquises.

(b) Charges des prestations des contrats

Les charges des prestations des contrats d'assurance comprennent essentiellement les prestations et frais payés et la variation des provisions de sinistres et des autres provisions techniques.

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les frais et commissions liés à la gestion des sinistres et au règlement des prestations. Les charges des prestations des contrats d'assurance Vie et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire regroupent :

- l'ensemble des prestations dès lors qu'elles ont fait l'objet d'un règlement au bénéficiaire ;
- les intérêts techniques et participations aux bénéfices pouvant être inclus dans ces prestations ;
- l'ensemble des frais supportés par la société d'assurance dans le cadre de la gestion et du règlement des prestations.

Elles comprennent également la participation aux bénéfices et la variation des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques.

(c) Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurances

Les provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sont calculées conformément aux exigences réglementaires.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées au prorata temporis.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent également un chargement pour frais de gestion.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non encore déclarés), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrage, une provision pour sinistres non encore manifestés.

Les provisions sont appréciées en fonction de la nature des risques spécifiques couverts, notamment les risques agricoles et climatiques ainsi que ceux qui présentent un fort caractère de saisonnalité.

Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements. Les provisions mathématiques s'inscrivent au passif du bilan à leur valeur technique brute de réassurance et de frais d'acquisition reportés.

Aucune provision pour aléas financiers n'est constatée dès lors que les provisions mathématiques ont été constituées sur la base de taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provision pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices se compose d'une provision pour participation aux bénéfices exigible et d'une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires ou contractuelles, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste « Provisions techniques Vie ».

La provision pour participation aux bénéfices différée comprend :

- la provision pour participation aux bénéfices inconditionnelle, qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés ;
- la provision pour participation conditionnelle, qui est relative à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés et dont l'exigibilité dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

Au cas particulier du retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation, une provision pour participation aux bénéfices différée est déterminée lorsque les hypothèses de gestion Actif/Passif démontrent une reprise probable et durable du stock de réserve de capitalisation. **SAHAM Assurance** n'a pas constaté de participation aux bénéfices différée sur le retraitement de la réserve de capitalisation.

Application de la comptabilité reflect

Concernant les contrats dits participatifs, **SAHAM Assurance** a décidé d'appliquer la comptabilité reflect (« shadow accounting »), qui vise à répercuter sur la valeur des passifs d'assurance, des frais d'acquisition reportés et des immobilisations incorporelles liées aux contrats d'assurance, les effets de la prise en compte des plus et moins-values latentes des actifs financiers évalués en juste valeur. La participation aux bénéfices différée qui en résulte est comptabilisée en contrepartie de la réserve de réévaluation ou du résultat selon que la prise en compte de ces plus et moins-values aura été effectuée dans cette réserve ou au compte de résultat.

L'application de la comptabilité reflect est réalisée à partir d'un taux de participation aux bénéfices estimé et appliqué aux plus et moins-values latentes. Ce taux est obtenu à partir de l'application des conditions réglementaires et contractuelles du calcul de la participation aux bénéfices observé au cours des trois dernières années. Il convient toutefois de noter que cette estimation s'applique exclusivement aux plus et moins-values latentes afférentes à des actifs en représentation de provisions techniques relatives à des contrats incluant une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire.

Autres provisions techniques

- Provisions mathématiques de rentes
- Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires de rentes mis à sa charge.
- Provision globale de gestion

La provision de gestion est constituée lorsque pour une famille homogène de produits, les marges futures déterminées pour les besoins du calcul des frais d'acquisition reportés sont négatives.

(d) Test des suffisances des passifs

Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs relevant de la norme IFRS 4 sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat. Ce test est effectué une fois par an et au niveau de chaque entité consolidée selon la méthode de Best Estimate.

1.4.1.3 Evaluation des contrats financiers relevant de la norme IAS 39

Les passifs relatifs à des contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire doivent être comptabilisés selon le principe de la comptabilité de dépôt. Ainsi, les primes perçues et les prestations sont comptabilisées au bilan. Les chargements et les frais de gestion des contrats sont enregistrés en résultat. Les revenus non acquis sont étalés sur la durée estimée du contrat.

Cette catégorie inclut principalement des contrats en unités de compte et des contrats indexés qui ne répondent pas à la définition de contrats d'assurance et de contrats financiers avec participation discrétionnaire. Les engagements afférents à ces contrats sont évalués à la valeur vénale de l'unité de compte à l'inventaire.

Les coûts accessoires directement liés à la gestion des placements d'un contrat financier sont comptabilisés à l'actif s'ils peuvent être identifiés séparément et évalués de manière fiable et s'il est probable qu'ils seront recouverts. Cet actif qui correspond au droit contractuel acquis par SAHAM Assurance sur les bénéfices résultant de la gestion des placements est amorti sur la durée de ce gestion et de façon symétrique avec la comptabilisation du profit correspondant.

1.4.1.4 Opérations de réassurance

(a) Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traitées sans décalage sur la base d'une appréciation des affaires acceptées. Ces opérations sont classées selon les mêmes règles que celles qui sont décrites à propos des contrats d'assurance ou des contrats financiers dans la note 1.4.1.1. Classification. En l'absence d'informations suffisantes de la part de la cédante, des estimations sont effectuées.

Un dépôt actif est enregistré pour le montant de la contrepartie donnée aux cédants et rétrocedants.

(b) Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités et selon les mêmes règles que celles décrites dans la note 1.4.1.1 relative aux contrats d'assurance et aux contrats financiers. Un dépôt passif est enregistré pour le montant de la contrepartie reçue des cessionnaires et récessionnaires.

NOTE 2 : PREMIERE APPLICATION : IMPACT DE LA TRANSITION AUX NORMES IAS/IFRS**2.1 Première adoption des normes IFRS**

La situation financière d'ouverture en IFRS a été préparée au 1^{er} janvier 2012, date de transition de **SAHAM Assurance** en normes IFRS.

La date d'adoption des normes IFRS par **SAHAM Assurance** est le 1^{er} janvier 2013.

Les principales options retenues conformément à la norme IFRS 1 se présentent comme suit :

Méthode de l'acquisition, Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2012

Conformément à l'option proposée par la norme IFRS 1, **SAHAM Assurance** a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs. Par conséquent, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2012 sont comptabilisés dans les états financiers IFRS selon les principes anciennement en vigueur.

Comptabilisation des engagements de retraite

Les pertes et gains actuariels historiques cumulés de tous les engagements de retraite ont été enregistrés en report à nouveau au 1^{er} janvier 2012.

Réévaluation

SAHAM Assurance a opté pour l'option offerte par l'IFRS 1 qui consiste à considérer la juste valeur d'un bien immobilier comme étant son coût présumé à la date de transition aux normes IAS/IFRS.

Sauf indication contraire, les principes comptables de la compagnie sont appliqués de manière homogène à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers y compris les principes relatifs à la classification et l'évaluation des contrats d'assurance, d'investissement ainsi que des autres actifs et passifs financiers.

2.2 Rapprochement des informations au 1^{er} janvier 2012**2.2.1 Bilan actif au 1^{er} janvier 2012**

Données en milliers de dirhams	Normes marocaines (*)	Effet de la transition aux IFRS	Normes IFRS
ACTIF			
Ecart d'acquisition	1 355 901	-34 273	1 321 628
Autres immobilisations incorporelles	86 471	75 495	161 966
Actifs incorporels	1 442 372	41 222	1 483 594
Immobiliers de placement	2 200 661	-868 367	1 332 294
Placements financiers	9 005 048	469 861	9 474 909
Placements financiers	11 205 709	-398 506	10 807 203
Investissements dans les entreprises associées ou co-entreprises	84 875	-84 875	
Créances des sociétés de financement	1 225 695	-3 518	1 222 177
Part des cessionnaires et retrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	1 511 952		1 511 952
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	564 356	133 856	698 212
Participation aux bénéfices différés actif		2 046	2 046
Impôt différé actif	124 212	-10 832	113 380
Stocks	253 638	371 155	624 793
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	1 688 314	-3 130	1 685 184
Créances d'impôts exigibles	243 693		243 693
Autres créances	244 693	364 467	609 160
Autres actifs	3 118 906	857 562	3 976 468
Trésorerie et équivalents de trésorerie	312 928	1 105	314 033
Actifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées			
Total actif	18 902 437	412 990	19 315 427

(*) : Les données chiffrées en normes marocaines sont présentées sous format IFRS.

Au-delà des impacts dus au changement des principes de valorisation qui sont décrits ci-dessous, plusieurs postes d'actifs ont été affectés par des changements de présentation sans impact sur la situation nette.

Les principaux reclassements sont détaillés ci-après :

- La nouvelle rubrique IFRS « immobiliers de placement » comparée à la rubrique « Placements immobiliers » sous le référentiel marocain exclue les Parts et actions de sociétés immobilières.
- La nouvelle rubrique IFRS « Placements financiers » intègre les parts et actions de sociétés immobilières, obligations, actions et parts sociales, dépôts et comptes indisponibles ainsi que les autres placements.
- Le siège social initialement intégré au niveau des placements immobiliers a été logé au niveau de la rubrique « immeubles d'exploitations » sous le référentiel IFRS
- Une nouvelle rubrique « Stocks » a été intégrée dans le bilan IFRS. Les stocks étaient inclus dans la rubrique « Autres actifs » au niveau du référentiel marocain.
- Une nouvelle rubrique créances d'impôts exigibles regroupant les dettes fiscales et sociales a été ajoutée conformément aux exigences du référentiel IFRS. Cette rubrique était précédemment logée parmi les « Autres actifs » au niveau du référentiel marocain.
- La rubrique titres et valeurs de placement est logée dans le nouveau référentiel IFRS dans la rubrique « Autres créances ».
- La rubrique « Créances sur les établissements de crédit » des sociétés de financement est logée en IFRS au niveau de la rubrique « Trésorerie et équivalent de trésorerie ».

2.2.2 Bilan passif au 1^{er} janvier 2012

Données en milliers de dirhams	Normes marocaines (*)	Effet de la transition aux IFRS	Normes IFRS
Capital social	411 687	-	411 687
Prime d'émission et de fusion	1 124 973	44 949	1 169 922
Réserves consolidées	315 606	665 537	981 143
Capitaux propres part du groupe	1 852 266	710 486	2 562 752
Intérêts non assortis de contrôle	101 561	-807	100 754
Capitaux propres	1 953 827	709 679	2 663 506
Provisions pour risques et charges	26 308	56 828	83 137
Dettes de financement	921 153	-338 058	583 095
Passifs à long terme	947 462	-281 231	666 232
Passifs technique relatifs à des contrats d'assurance	12 311 624	-365 770	11 945 854
Passifs techniques relatifs à des contrats d'investissement			
Participation aux bénéfices différés passifs		132 284	132 284
Passifs techniques des compagnies d'assurance	12 311 624	-233 486	12 078 138
Impôts différés passif	216 271	135 798	352 069
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	977 414	-	977 414
Dettes impôts exigible et autres dettes d'impôts	223 328	-	223 328
Autres dettes	978 376	82 229	1 060 605
Autres passifs	2 395 389	218 027	2 613 416
Dettes des sociétés de financement	1 097 396	-	1 097 396
Dettes financières à court terme	196 739	-	196 739
Total	18 902 437	412 990	19 315 427

(*) : Les données chiffrées en normes marocaines sont présentées sous format IFRS.

Au niveau du bilan passif, peu de reclassements entre la présentation marocaine et la présentation IFRS sont à signaler.

Les principaux reclassements sont détaillés ci-après :

- Dans le nouveau référentiel la rubrique « Dettes de financement » n'intègre pas les dettes envers les établissements de crédit dues par la société de financement « Taslif » et qui sont logées dans une rubrique distincte du bilan IFRS.

- Les Dettes des sociétés de financement en IFRS intègre principalement les rubriques suivantes « dettes envers les établissements de crédit » et les titres de « créances négociables » du référentiel marocain.
- La nouvelle rubrique IFRS « Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance intègre les dépôts et cautionnements relatifs aux opérations de réassurance (cession) – crédit, les Comptes courants créditeurs avec d'autres compagnies d'assurance et les dettes sur des courtiers et agents généraux.

2.3 Rapprochement entre le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2012

Données en milliers de dirhams	Normes marocaines (*)	Effet de la transition aux IFRS	Normes IFRS
Primes émises	3 227 440		3 227 440
Variation des primes non acquises	86 866		86 866
Primes acquises	3 314 306		3 314 306
Autres produits hors activité d'assurance	205 133	1 250	206 383
Résultat des placements	429 414	-111 900	317 514
Produits sur les placements	923 513	-120 393	803 120
Charges sur les placements	-494 099	8 493	-485 606
Variation des dépréciations sur placements	15 031	57 586	72 617
Reprises des dépréciations sur placements	239 132	-114 745	124 387
Dotations des dépréciations sur placements	-224 101	172 331	-51 770
Résultat net de placement	444 445	-54 314	390 131
Charges techniques des activités d'assurance	-2 417 223	109 054	-2 308 169
Résultat net des cessions en réassurance	-103 692		-103 692
Frais d'acquisition des contrats	-362 545		-362 545
charges générales d'exploitation	-603 120	-20 017	-623 137
Charges nettes d'exploitation	-359 728	-22 916	-382 644
Charges salariales	-216 034	3 280	-212 754
Reprises des amortissements et dépréciations	102 587	-7 710	94 877
Dotations des amortissements et dépréciations	-129 945	7 329	-122 616
Autres produits et charges opérationnels	-8 771	32 669	23 898
Résultat opérationnel	468 533	68 642	537 175
Résultat net de change	73		73
Charges de financement	-99 011	-16 534	-115 545
Quote part dans le résultat des entreprises	5 782	-9 667	-3 885
Depreciation des écarts d'acquisition	-112 625	112 625	
Résultat net des activités abandonnées			
Impôt sur les résultats	-161 132	6 487	-154 645
Résultat de l'ensemble consolidé	101 620	161 553	263 173
Intérêts minoritaires	-1 588	-1 750	-3 338
Résultat net part du groupe	100 032	159 803	259 835

(*) : Les données chiffrées en normes marocaines sont présentées sous format IFRS.

Des changements importants au niveau de la présentation du compte de résultat ont été induits par le passage aux normes IAS/IFRS.

En effet, au niveau du précédent référentiel le compte de résultat consolidé était fortement inspiré de la présentation réglementaire des comptes sociaux, et se déclinait principalement comme suit :

- Etat du résultat technique « vie »
- Etat du résultat technique « non vie »
- Etat du résultat non technique
- Impôt sur les résultats
- Résultat net

La performance des filiales faisant partie du périmètre de consolidation était répartie entre le résultat technique vie et le résultat technique non vie en fonction du pourcentage de détention affecté à chacune des activités « vie » et « non vie » tel que préconisé par la réglementation en vigueur.

Le passage aux normes IFRS a induit les principaux changements suivants :

- Le compte de résultat présente la performance globale sans distinction entre les résultats techniques « vie » et « non vie ».
- Le résultat net des placements en réassurance est présenté distinctement en IFRS alors qu'il constituait un élément du chiffre d'affaires dans de la présentation en normes marocaines.
- Une rubrique distincte relative à la dépréciation d'écarts d'acquisition est prévue en normes IFRS alors qu'elle était incluse dans le résultat technique en normes marocaines.
- Présentation distincte en IFRS des frais d'acquisition des contrats, qui étaient précédemment intégrés dans les charges techniques d'exploitation.

Concernant la performance des filiales selon le référentiel IFRS, elle est présentée comme suit :

- Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales, autres que la société SAHAM Assurance, est présenté dans la rubrique « Autres produits hors activités d'assurances ».
- Les charges de ces sociétés, hors charges de financement, sont essentiellement comptabilisées au niveau des charges générales d'exploitation.

2.4 Rapprochement des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012

Le rapprochement entre les capitaux propres publiés selon le référentiel marocain et les capitaux propres d'ouvertures en IFRS au 1^{er} janvier 2012 par nature de retraitement se présente comme suit :

(En milliers de dirhams)			
Données en milliers de dirhams	Normes marocaines	Effet de la transition aux IFRS	Normes IFRS
Capital et primes d'émission et de fusion	1 536 660	44 649	1 581 309
Réserves et résultats non distribués	315 606		315 606
Réévaluation d'immobilisations		65 741	65 741
Actualisation des dettes à long terme		226 170	226 170
Annulation des provisions prudentielles		230 434	230 434
Reprise d'impôts différés		116 742	116 742
Périmètre de consolidation		- 3 370	- 3 370
Avantages au personnel		-39 770	-39 770
Reclassement et valorisation des placements financiers		34 629	34 629
Reprise de provisions conformément à IAS 37		7 400	7 400
Affectation des immobilisations en non valeur à des actifs		6 529	6 529
Autres		21 806	21 806
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	1 852 266	710 961	2 563 227
INTERETS MINORITAIRES	101 561	- 1 282	100 279
CAPITAUX PROPRES TOTAUX	1 953 827	709 679	2 663 506

Les retraitements ci-dessus sont nets des effets de l'impôt et de la participation des assurés si applicable.

2.5 Rapprochement entre le résultat consolidé en normes marocaines et le résultat en normes IFRS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012

(En milliers de dirhams)	
	31.12.2012
Résultat net part du Groupe en normes marocaines	100 032
Reprise des amortissements des écarts d'acquisition	110 519
Annulation des provisions prudentielles	42 267
Effet de l'actualisation des dettes à long terme	- 14 490
Autres	21 507
Résultat net part du Groupe en normes IFRS	259 835

Les retraitements ci-dessus sont nets des effets de l'impôt et de la participation des assurés si applicable.

2.6 Principaux retraitements opérés lors de la transition au nouveau référentiel

Les principales incidences sur les fonds propres de **SAHAM Assurance** sont décrites ci-après :

(a) Périmètre de consolidation :

Selon le référentiel marocain, l'influence notable au sein d'une filiale est présumée à partir d'un taux de détention de 20%. Le référentiel IFRS impose de démontrer que le groupe a une influence notable sur la gestion de la filiale. L'absence d'influence avérée sur la gestion a conduit **SAHAM Assurance** à exclure la société Stockvis du périmètre de consolidation.

En IFRS, la société immobilière Ryad Partners faisait partie du périmètre de consolidation IFRS avant l'exercice 2012.

Par ailleurs, la société Espace développement était consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en normes marocaines, cette dernière est consolidée par mise en équivalence en normes IFRS.

(b) Ecarts d'acquisition :

A la différence des normes marocaines, en IFRS, les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'un amortissement mais d'un test de dépréciation annuel.

L'exclusion de STOCKVIS du périmètre de consolidation explique principalement la variation de montant de l'écart d'acquisition entre les deux référentiels.

(c) Classification :

Selon la norme IAS 39, l'intention de détention des actifs financiers investis prime sur la nature de l'investissement.

Ce principe induit le classement des actifs financiers suivant plusieurs catégories détaillées ci-après :

- Actifs détenus jusqu'à échéance, comptabilisés au coût amorti ;
- Prêts et créances comptabilisés au coût amorti ;
- Actifs financiers détenus à des fins de transaction dont la variation de la juste valeur est enregistrée en résultat ;
- Actifs disponibles à la vente comptabilisés à la juste valeur, dont la variation est enregistrée en capitaux propres.

Cette nouvelle classification a amené à évaluer à la juste valeur les placements financiers de SAHAM Finances.

(d) Immobilisations en non valeurs :

Suivant les normes marocaines, les immobilisations en non valeurs étaient enregistrées en résultat l'exercice de survenance de la charge. En IFRS, les immobilisations en non valeurs ont été analysées en fonction de leur nature et ont été soit affectées à un actif, à un passif ou enregistrées en charges.

(e) Immeubles d'exploitation

Les composantes du coût d'entrée des immobilisations corporelles en IFRS sont proches des composantes actuellement applicables selon les normes marocaines à l'exception des dépenses relatives à l'acquisition de l'immobilisation (ex: droit d'enregistrement, honoraires...) qui sont constatées dans le référentiel marocain en charges et qui sont à affecter au coût de l'immobilisation en IFRS.

Compte tenu de la nature des immobilisations corporelles de **SAHAM Assurance**, les constructions ainsi que les autres actifs (agencements, matériel de bureau, matériel informatique notamment) ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être reconnue.

Les immeubles d'exploitation ont été amortis sur la base des durées d'utilité en utilisant l'approche par composant. Les nouveaux composants ainsi que leurs durées d'amortissement sont les suivants :

- Gros œuvre : 50 ans ;
- Installations techniques (plomberie, climatisation, électricité, ascenseurs) : 25 ans ;
- Menuiserie extérieure et étanchéité : 15 ans
- Equipements secondaires (Menuiserie intérieure, Revêtement sol et murs, Faux plafonds, Peinture et vitrerie) : 10 ans ;

(f) Classification et comptabilisation des contrats

Selon la norme IFRS 4 les contrats doivent être classés en contrats dits d'assurance ou en contrats dits d'investissements.

SAHAM Assurance continue d'appliquer les principes comptables qui étaient déjà en vigueur selon l'ancien référentiel.

(g) Participation aux bénéfices différés

L'application du référentiel IFRS impose la prise en considération de la PB qui résulte des différences temporaires générées par les écarts entre le référentiel marocain et le référentiel IFRS. Le taux de participation appliqué est celui déterminé sur la base de l'engagement estimé envers les assurés.

(h) Avantages au personnel

Au niveau des comptes IFRS, les engagements post emploi de **SAHAM Assurance** ont été comptabilisés au niveau du bilan d'ouverture. La comptabilisation au bilan des avantages au personnel constitue une option en normes marocaine, non retenue auparavant.

(i) Autre passifs financiers

L'avance accordée par le FSA d'un montant de MMAD 800 est remboursée en fine. Elle a été évaluée au bilan d'ouverture à la juste valeur.

(j) Provisions techniques

IFRS 4 exclut l'ensemble des provisions non économiques. C'est le cas principalement des provisions pour fluctuation de sinistralité, mais également de l'ensemble des provisions non calculées selon les méthodes réglementaires (IBNR forfaitaires par exemple). De même, les frais de chargement estimés forfaitairement en normes marocaines à 5% des réserves techniques devraient être affinés en IFRS, avec une estimation analytique des frais de chargement réellement encourus par branche.

Par ailleurs, IFRS 4 introduit la notion de Test de Suffisance du Passif (ou LAT, pour Liability Adequacy Test). Ce test, réalisé annuellement par **SAHAM Assurance**, pour les branches Non Vie et Vie, a pour but de tester la suffisance des réserves constituées dans les comptes. Ce dernier n'a pas donné lieu à la constatation de provisions complémentaires.

NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation de **SAHAM Assurance** se présente comme suit entre le 31.12.2012 et le 31.12.2013 :

Entité	% de Contrôle au 31.12.2013	Méthode de Consolidation au 31.12.2013	% de Contrôle au 31.12.2012	Méthode de Consolidation au 31.12.2012
Saham Assurance	100%	IG	100%	IG
Saham Assitance	25%	MEE	0%	-
Taslif	68,2%	IG	66,2%	IG
Saham Asset Management	100%	IG	100%	IG
Saham Hôtels	100%	IG	100%	IG
Luxor	100%	IG	100%	IG
Espace développement	50%	MEE	50%	MEE
Ryad Partners	100%	IG	100%	IG
Tertia	100%	IG	100%	IG
Agdal Salé	100%	IG	0%	-
Tamaris Garden	100%	IG	0%	-

SAHAM ASSURANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Aux Actionnaires de la société
SAHAM ASSURANCE
216, boulevard Zerktouni
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés en normes IFRS ci-joints de **SAHAM ASSURANCE** et de ses filiales (Groupe **SAHAM ASSURANCE**), comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état de résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 2 848 294 milliers de dirhams dont un résultat net consolidé de 289 173 milliers de dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble **SAHAM ASSURANCE** constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans les notes aux états financiers consolidés.

Casablanca, le 12 Mars 2014

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES



FIDAROC GRANT THORNTON
Faïçal MEKOUAR
Associé
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
47, Rue Elouassafah - Casablanca
Tél: 05 22 54 45 00 - Fax: 05 22 29 05 70



COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Abdelaziz Alméchatt
Associé
Tél: 05 22 27 47 34